



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2002
Français
Original: anglais

Seizième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1436 (2002) du 24 septembre 2002, le Conseil de sécurité a prié instamment la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) d'achever les première et deuxième phases du plan de réduction des effectifs de la Mission, qui a été présenté dans mon quinzième rapport (S/2002/987). Le Conseil m'a également demandé de lui faire rapport sur les progrès réalisés à la fin de chaque phase et dans la planification des phases suivantes. Dans la même résolution, le Conseil a autorisé le déploiement de jusqu'à 170 personnes pour la composante de police civile de la MINUSIL et m'a demandé de l'informer sur leur déploiement. Le présent rapport contient les dernières informations demandées ainsi qu'une évaluation des progrès réalisés dans l'application des principaux critères de sécurité définis dans mon quinzième rapport et une description des efforts globaux visant à consolider la paix en Sierra Leone.

II. Application du plan de réduction des effectifs

2. Au cours des deux premières phases du plan de réduction des effectifs de la MINUSIL, approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1436 (2002), on envisageait une réduction des troupes de la Mission dont les effectifs passeraient de 17 500 à 13 000 d'ici au 31 mai 2003. La première phase s'est achevée le 8 novembre 2002 avec le retrait de 600 soldats des contingents du Bangladesh et du Nigéria, ainsi que des hélicoptères de reconnaissance qui n'étaient plus considérés comme essentiels. Outre le rapatriement de ces unités, des ajustements complexes ont été effectués en ce qui concerne les troupes déployées sur le terrain, dans le cadre des préparatifs en vue des réductions d'effectifs plus importantes prévues au cours de la deuxième phase. Dans le cadre des ajustements déjà effectués, les troupes de la MINUSIL ont quitté trois zones de déploiement, dans les districts de Bonthe, Koinadugu et Port Loko, et la présence militaire des Nations Unies a été réduite dans le district de Kambia. On a estimé que toutes ces zones pouvaient être transférées aux forces de sécurité sierra-léonaises avec un minimum de risques.

3. La mise en oeuvre de la deuxième phase de la réduction des effectifs, qui prévoit le retrait de 3 900 soldats de la Mission, continue à progresser. Leur rapatriement s'effectuera en deux stades. Au cours du premier stade, une unité du



Bangladesh (BANBATT 5) sera rapatriée en décembre 2002, et l'unité d'artillerie pakistanaise (PAKARTY) sera retirée en janvier 2003. En outre, toute la force de maintien de la paix des Nations Unies sera réorganisée en trois secteurs au lieu des cinq secteurs actuels. La nouvelle structure comprendra le secteur ouest sous la responsabilité du contingent nigérian, dont le quartier général sera situé à Freetown, ainsi qu'un secteur centre commandé par le contingent du Bangladesh à partir de Magburaka, et un secteur est commandé par le contingent pakistanais à partir de son quartier général à Koidu. À la suite de cette restructuration, les militaires en poste au quartier général des deux secteurs qui vont disparaître seront également rapatriés en même temps que leurs unités de transmissions.

4. Le deuxième stade de retrait aura lieu après une brève période d'examen et de consolidation, et s'étendra de mars à mai 2003. Au cours de ce stade, on prévoit le rapatriement de trois unités principales du contingent nigérian (NIBATT 13), du bataillon guinéen (GUINBATT) et de l'unité de logistique du Bangladesh (BANLOG), ainsi que de l'hôpital ghanéen de niveau 2. Ces réductions seront accompagnées d'ajustements en ce qui concerne l'emplacement de plusieurs composantes de la force, et les troupes de la MINUSIL prévoient de quitter des zones situées dans les districts de Kambia, Bombali, Koinadugu, Pujehun et Kenema, ainsi que dans le secteur ouest.

5. Entre-temps, la planification en vue de la troisième phase a déjà atteint un stade avancé. Une description détaillée des ajustements envisagés au cours de cette phase sera présentée dans mon rapport au Conseil de sécurité de mars 2003. La MINUSIL a l'intention d'appliquer cette phase en quatre stades en commençant par un retrait progressif des troupes du secteur centre et en poursuivant par des retraits des secteurs est et ouest, qui ne seront effectués qu'après une évaluation minutieuse de la situation en matière de sécurité et de la capacité de la police et des forces armées sierra-léonaises de maintenir par elles-mêmes la sécurité dans ces zones sensibles. On envisage également qu'au cours de toutes les phases du processus de réduction des effectifs, les observateurs militaires des Nations Unies resteront actifs dans tout le pays et joueront un rôle crucial pour évaluer la situation en matière de sécurité ainsi que les résultats obtenus par les forces de sécurité sierra-léonaises.

III. Renforcement des forces de sécurité

6. Au paragraphe 4 de sa résolution 1436 (2002), le Conseil de sécurité a stipulé que l'application du plan de réduction des effectifs de la MINUSIL devrait tenir compte d'une évaluation de la situation en matière de sécurité dans le pays et de la mesure dans laquelle les forces de sécurité sierra-léonaises sont à même d'assurer la sécurité interne et extérieure. À cette fin, la MINUSIL et le Gouvernement sierra-léonais ont établi des mécanismes conjoints, notamment un groupe intégré de la planification et des réunions conjointes d'officiers supérieurs de la MINUSIL et du Groupe national de coordination de la sécurité, qui se tiennent régulièrement afin d'évaluer les conditions de sécurité existantes. En outre, le Comité directeur qui coordonne les efforts visant à renforcer la police sierra-léonaise est désormais opérationnel. Le Comité comprend la police sierra-léonaise et la MINUSIL ainsi que l'équipe de conseillers du Commonwealth, et il est présidé par l'Inspecteur général de la police sierra-léonaise.

7. Au cours de la période considérée, le Groupe intégré de la planification, qui comprend des militaires et des civils concernés de la MINUSIL ainsi que des représentants des forces armées et de la police sierra-léonaises, a surveillé d'une manière rigoureuse les conditions sur le terrain et a évalué les facteurs potentiels de risque. Les informations recueillies par les observateurs militaires et les spécialistes des affaires civiles des Nations Unies déployés dans l'ensemble du pays, ainsi que par les forces armées sierra-léonaises et les troupes de la MINUSIL effectuant de nombreuses patrouilles dans les zones frontalières, ont grandement facilité l'opération d'évaluation du groupe intégré de la planification. Les évaluations du groupe indiquent qu'à l'exception des zones situées le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria, la situation en matière de sécurité interne dans le pays est restée généralement stable.

8. Le conflit au Libéria demeure une préoccupation majeure pour le maintien de la stabilité en Sierra Leone. En novembre, il y a eu une recrudescence des raids effectués par des Libériens armés en quête de denrées alimentaires sur des villages sierra-léonais dans les zones frontalières. Bien que difficiles à confirmer, il y a de nombreuses informations concernant le recrutement d'anciens combattants sierra-léonais à la fois par les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD) et les Forces armées du Libéria (AFL). Par ailleurs, le camp établi par le Gouvernement sierra-léonais pour accueillir les combattants libériens qui désertent des forces des LURD et des forces gouvernementales est désormais opérationnel et abrite actuellement 64 personnes, dont 56 proviennent des AFL et huit des forces des LURD. La création de ce camp devrait faciliter la séparation des éléments armés qui s'infiltrèrent dans les camps de réfugiés. Toutefois, la détérioration des conditions dans les camps de réfugiés, décrite au paragraphe 29 ci-après, pourrait aussi créer des difficultés supplémentaires en matière de sécurité.

Police sierra-léonaise

9. Les efforts déployés par le Gouvernement, la MINUSIL et l'équipe du Commonwealth pour renforcer la force de police sierra-léonaise sont actuellement centrés sur le recrutement de nouveaux élèves et la formation des nouveaux élèves et du personnel déjà en fonctions, ainsi que la fourniture du matériel et de l'infrastructure nécessaires pour le fonctionnement efficace de la force. Le Gouvernement a indiqué à titre provisoire qu'il avait l'intention de ramener les effectifs de la police nationale à leur niveau d'avant la guerre, soit 9 500 personnes. Toutefois, la force de police fait actuellement l'objet d'un examen afin de déterminer le niveau optimal des effectifs qui lui permettraient d'assumer effectivement la responsabilité de la sécurité interne. Cet examen devrait être achevé en février 2003. Entre-temps, le Gouvernement prévoit d'augmenter les effectifs de la police nationale de 1 000 personnes en 2003. Dans le cadre de l'opération actuelle de recrutement, 189 élèves ont achevé leur formation à l'Académie de police de Hastings au début de décembre et 200 autres élèves se sont inscrits à la mi-décembre pour recevoir une formation.

10. Le Comité directeur responsable de la coordination de l'appui international au renforcement des capacités de la force de police a tenu sa première réunion le 18 octobre 2002. Au cours de la période considérée, les activités du Comité ont été centrées sur l'application du paragraphe 9 de la résolution 1436 (2002) du Conseil de sécurité, en particulier l'analyse détaillée des besoins de formation de la force de

police et la mise au point de recommandations concernant le déploiement des 170 membres de la police civile de la MINUSIL. Le Comité a mis au point le concept des opérations de la police civile de la Mission et a élaboré un descriptif du personnel de formation requis. À cet égard, le Comité a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'accorder la priorité au déploiement du chef du programme de formation et de mentors qui formeraient la police sierra-léonaise au niveau de la division. Le Comité a également demandé à l'Organisation des Nations Unies de fournir du personnel de police civile chargé de donner des conseils à la police sierra-léonaise dans des domaines spécialisés tels que les activités de police dans les mines de diamants, la sécurité des aéroports, la criminalité transnationale et la planification des politiques.

11. Au 17 décembre, le Secrétariat avait fait passer un examen oral à 55 candidats en vue de leur déploiement auprès de la police civile de la MINUSIL. Sur ce total, 19 mentors et 4 instructeurs avaient été déployés, sur la base des descriptifs élaborés par le Comité directeur. Un chef du programme de formation et un spécialiste de la planification des politiques ont également été sélectionnés et suivent actuellement la procédure de prédéploiement dans leurs pays respectifs. En outre, étant donné que la Mission va mettre fin aux affectations des autres conseillers de police civile qui ont été engagés pour l'exécution des tâches prévues dans les mandats précédents, elle a également identifié parmi ces personnes 14 instructeurs qualifiés qui seront retenus pour l'exécution des nouvelles tâches de formation. Je prie les États Membres qui sont en mesure de le faire de mettre à disposition le personnel de police civile requis par la MINUSIL dans les meilleurs délais.

12. La fourniture des infrastructures et du matériel requis pour la police sierra-léonaise pose de plus grandes difficultés que le recrutement et la formation du personnel de la police. La MINUSIL (grâce à la contribution du Japon au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Sierra Leone), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont déjà fourni un appui pour la remise en état des infrastructures essentielles à Freetown, Koidu, Lunsar, Makeni, Kambia, Blama, Koindu, Mongeri, Kabala et Mattru Jong. Toutefois, des commissariats, des postes de police et des casernes doivent être construits ou remis en état dans beaucoup d'autres zones. Dans sa Stratégie nationale de relèvement, le Gouvernement estime que les fonds nécessaires à cette fin s'élèvent à environ 1 930 000 dollars, et le déficit enregistré actuellement dans ce domaine vital s'élève à 775 000 dollars pour 2003. En ce qui concerne le matériel, les besoins critiques se trouvent dans le domaine des communications et des transports. La police sierra-léonaise a indiqué qu'afin de parvenir à un niveau acceptable, son parc actuel de 480 véhicules devrait être presque doublé, et que 3,5 millions de dollars sont requis pour améliorer son système de communications.

Forces armées de la Sierra Leone

13. Les Forces armées de la République de Sierra Leone (RSLAF) continuent à recevoir une formation et un appui en matière de restructuration de l'Équipe internationale de conseillers militaires et de formation dirigée par le Royaume-Uni. Le processus de restructuration devrait aboutir à une réduction des effectifs de la force qui devraient passer du niveau actuel d'environ 14 000 hommes à quelque 10 500 hommes, avec des mesures d'accompagnement visant à assurer une bonne

réinsertion des soldats démobilisés dans la société civile. Toutefois, il convient de noter que les forces armées manquent toujours de l'infrastructure nécessaire pour leur fonctionnement efficace. À Freetown, l'infrastructure en matière de casernes et de logements est dilapidée et surpeuplée; dans les provinces, il y a une pénurie considérable d'installations appropriées de casernement et les logements sont normalement des structures rudimentaires recouvertes de paille. Les conditions de vie sont plus difficiles dans les zones frontalières où un tiers de la force est actuellement déployé.

14. Néanmoins, les RSLAF constituent actuellement une force nettement améliorée et patrouillent effectivement aussi bien dans les zones frontalières que dans les eaux territoriales de la Sierra Leone. Bien que la MINUSIL ne soit pas en mesure de fournir une assistance à la marine, l'armée continue à faire appel à la MINUSIL pour certains moyens d'appui et de soutien logistique, en particulier dans les zones situées le long de la frontière avec le Libéria, où les hélicoptères de combat MI-24 de la Mission effectuent également des patrouilles régulières. Pour que les RSLAF puissent maintenir à long terme le niveau actuel élevé d'opérations sur la frontière, il faudra à titre prioritaire construire des casernes bien conçues, y compris des logements pour les familles. Un calendrier doit être établi pour satisfaire ce besoin important en tenant compte du plan de réduction des effectifs de la MINUSIL, qui envisage de transférer la responsabilité de la sécurité à l'armée et à la police dans le secteur centre au cours des 12 prochains mois. Bien que les membres des RSLAF soient de plus en plus sûrs d'eux-mêmes, le grand public n'est toujours pas pleinement convaincu de la fiabilité à long terme des forces armées. Afin de modifier cette attitude, l'engagement moral et matériel du Gouvernement en vue d'améliorer l'efficacité des forces armées sera absolument nécessaire.

15. Au cours de la période considérée, la MINUSIL a continué à effectuer des patrouilles conjointes aussi bien avec la police sierra-léonaise à Freetown et dans les districts qu'avec l'armée nationale dans les zones frontalières, en vue de renforcer leur assurance et d'évaluer leur capacité d'agir de manière indépendante. Dans ce contexte, la MINUSIL estime que la capacité de la police nationale de maintenir par elle-même la sécurité interne dans les zones évacuées par la MINUSIL doit encore être mise à l'épreuve. Il convient de noter que les zones évacuées au cours de la première phase de dégageement progressif étaient considérées comme posant relativement peu de risques, ce qui ne requiert pas le déploiement d'un grand nombre de policiers. Toutefois, la deuxième phase de dégageement progressif exigera un redéploiement important des effectifs actuels de la police afin de remplir le vide en matière de sécurité qui sera créé par le départ des troupes des Nations Unies, et la troisième phase exigera une augmentation des effectifs globaux de la force de police nationale.

IV. Consolidation de la paix

16. La MINUSIL a poursuivi sa collaboration avec le Gouvernement et les partenaires du processus de développement afin de consolider la stabilité à long terme en Sierra Leone. À cet égard, les tâches prioritaires comprennent la consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, l'achèvement de la réinsertion des anciens combattants et le rétablissement du contrôle de l'État sur l'exploitation de diamants, ainsi que la promotion des droits de l'homme, la réconciliation nationale et la justice. Les efforts visant à surmonter les problèmes

humanitaires restants et à accélérer le relèvement économique sont également cruciaux pour la consolidation de la paix et de la stabilité.

Consolidation de l'autorité de l'État

17. Ces derniers mois, le Gouvernement a pris des mesures louables en vue de consolider l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Les efforts visant à la décentralisation et au renforcement des capacités d'intervention des collectivités locales ont été centrés sur trois domaines essentiels, à savoir le déploiement de fonctionnaires dans les districts, le processus destiné à pourvoir les 63 postes de chef suprême qui sont devenus vacants pendant la guerre, et le rétablissement des conseils de district élus. Environ 90 % des fonctionnaires ont repris leurs fonctions dans les districts et le Gouvernement a fixé à mars 2003 la date cible pour le retour de tous les autres fonctionnaires. Le processus destiné à pourvoir les postes de chef suprême vacants a commencé le 2 décembre 2002 et devrait s'achever dans tous les districts d'ici au 20 janvier 2003. Au 17 décembre, 17 de ces postes avaient été pourvus. Entre-temps, les élections locales devraient avoir lieu au début de 2003. Toutefois, des efforts complémentaires doivent être déployés pour renforcer la capacité des principales structures locales d'offrir des services de base à la population. Les besoins immédiats en matière de formation du personnel, de remise en état des infrastructures et de soutien logistique ont été identifiés dans la Stratégie nationale de relèvement du Gouvernement.

18. Même s'ils sont modestes, des progrès ont été accomplis en vue d'étendre le réseau de tribunaux dans l'ensemble du pays et de réformer le système judiciaire. Des tribunaux de police ont été remis en état avec l'assistance du Royaume-Uni et de la MINUSIL, et fonctionnent déjà à Makeni, Magburaka, Kabala et Koidu. Toutefois, la couverture judiciaire reste insuffisante dans la plupart des zones, cela étant dû, en partie, au manque de personnel qualifié et à des difficultés d'ordre logistique. Il est évident que l'extension du réseau de tribunaux sera un élément essentiel pour l'efficacité de la police nationale lorsqu'elle devra assumer la responsabilité du maintien de l'ordre public dans les zones qui seront évacuées par la MINUSIL.

Réinsertion des anciens combattants

19. Il y a eu récemment des progrès encourageants dans les efforts visant à créer des possibilités de réinsertion pour les anciens combattants. Outre les possibilités créées dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par la Banque mondiale, des projets parallèles qui absorbent un nombre important d'anciens combattants ont été lancés par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, le PNUD et la MINUSIL (grâce à la contribution du Japon au Fonds pour la sécurité des personnes), ainsi que par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Jusqu'à présent, quelque 38 850 anciens combattants ont bénéficié de projets de réinsertion déjà achevés ou en cours d'exécution, ce qui laisse un nombre de personnes visées s'élevant à environ 17 900 ex-combattants. En tenant compte des projets parallèles susmentionnés et des contributions prévues au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par la Banque mondiale, la Commission nationale pour la démobilisation, le désarmement et la réinsertion a indiqué qu'il devrait être possible

de fournir des possibilités de réinsertion pour tous les ex-combattants restants d'ici à la fin de 2003.

20. Entre-temps, les anciens combattants qui ne participent pas encore à des projets de réinsertion, en particulier ceux qui proviennent de la Force de défense civile (CDF), constituent toujours un grave problème de sécurité. Des responsables de la CDF dans la province du Sud ont indiqué récemment à la MINUSIL que, bien que les combattants de la Force aient désarmé, la CDF conservait 19 de ses bataillons (soit environ 10 200 personnes) et ses structures de commandement intacts, et qu'elle avait l'intention de conserver ces structures intactes jusqu'à ce que les ex-combattants reçoivent leurs prestations de réinsertion. Toutefois, conformément à la décision prise lors de la réunion du Groupe consultatif tenue à Paris les 13 et 14 novembre 2002, le Gouvernement a entrepris de démanteler toutes les structures de la CDF d'ici à la fin de janvier 2003.

21. L'existence d'un grand nombre d'anciens combattants sans occupation a également contribué à la prolifération de groupes véhéments de jeunes qui ont continué à usurper l'autorité du Gouvernement dans les zones diamantifères, où les activités de police de l'État restent insuffisantes. En reconnaissant la nécessité de traiter ce problème, le Gouvernement a créé un Ministère de la jeunesse, qui s'efforce activement de communiquer avec ces groupes de jeunes en vue de réorienter leur énergie vers des activités de développement. Néanmoins, il est évident que seules la relance de l'activité économique et la création de possibilités d'emploi à long terme peuvent éliminer les menaces potentielles posées à la sécurité par les activités de certains de ces groupes.

Rétablissement du contrôle de l'État sur l'exploitation de diamants

22. Le rétablissement du contrôle effectif de l'État sur l'exploitation de diamants est devenu encore plus urgent avec la réduction des effectifs de la MINUSIL. La concurrence exercée par les entités autres que l'État pour le contrôle de ce secteur vital entraîne des pressions inacceptables aux niveaux national et local. L'existence de groupes véhéments de jeunes et de négociants sans scrupules dans les zones diamantifères crée une atmosphère de méfiance et de tension. Les autorités minières de l'État restent dans une large mesure inefficaces sur le terrain, et la police sierraléonaise n'a pas pu faire appliquer les mesures réglementaires qui existent actuellement dans le pays. Il faut que le Groupe national de coordination de la sécurité élabore une nouvelle législation grâce aux orientations fournies par les conseillers en exploitation minière mis à disposition grâce à l'assistance du Royaume-Uni. Dans ce contexte, on espère que l'expert en exploitation de diamants de la Police civile des Nations Unies, dont les services ont été demandés par le Comité directeur de la police, contribuera à la mise en place de mesures de police efficaces pour les zones diamantifères. Entre-temps, grâce à ses patrouilles aériennes régulières, la MINUSIL a facilité par voie aérienne l'évaluation de l'étendue de l'exploitation illégale de diamants effectuée par les fonctionnaires et les conseillers du Ministère des mines en mission de reconnaissance dans les districts de Pujehun, Kailahun et Kenema.

Promotion des droits de l'homme, réconciliation nationale et justice

23. Les activités de suivi et de renforcement des capacités en matière de protection des droits de l'homme restent un élément central de l'action engagée par la MINUSIL pour consolider la paix et la stabilité en Sierra Leone. Tout en poursuivant ses investigations sur les atteintes aux droits de l'homme et les violations flagrantes du droit international humanitaire commises dans le passé, la Mission a encouragé le Gouvernement à prendre les mesures requises pour faciliter la participation des victimes amputées au processus Vérité et réconciliation. Sa section Droits de l'homme a surveillé les conditions de détention et le processus de rétablissement du système judiciaire dans les provinces. En coopération avec le PNUD et le Gouvernement, la Mission prépare le stage de formation des juges de paix récemment nommés dans les provinces, qui aura lieu à la mi-janvier 2003. Elle continuera également à former les policiers et les militaires sierra-léonais dans le domaine des droits de l'homme.

Commission Vérité et réconciliation

24. Malgré des difficultés financières persistantes, la Commission Vérité et réconciliation progresse maintenant de manière encourageante dans ses travaux. Elle a bouclé la phase de sensibilisation de son programme en octobre et a entamé sa procédure d'enregistrement des dépositions le 4 décembre à Bomaru, où le conflit avait démarré en mars 1991. Plus de 50 préposés ont été déployés dans tout le pays pour recueillir les dépositions et il est question d'ouvrir des bureaux régionaux. Cette phase sera suivie d'une série d'auditions publiques qui auront également lieu dans tout le pays, mais les personnes vulnérables – enfants et femmes victimes de violences sexuelles – seront entendues à huis clos. En attendant, la Commission a invité le Gouvernement, les organisations nationales et internationales et les particuliers à lui communiquer tout renseignement qu'ils jugent utiles à ses travaux. Un comité provisoire expédie les affaires courantes de la Commission en attendant la nomination d'un nouveau secrétariat exécutif.

Tribunal spécial

25. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone est maintenant pleinement opérationnel, et son greffe élargit ses activités à l'ensemble du pays. Les travaux d'aménagement de son siège permanent ont bien progressé. Ses juges ont prêté serment le 2 décembre 2002. Le même jour, les juges de sa chambre de première instance et de sa chambre d'appel ont élu leur président : le juge Geoffrey Robertson (Royaume-Uni) pour la chambre d'appel et le Tribunal spécial, et le juge Bankole Thompson (Sierra Leone) pour la chambre de première instance.

26. La MINUSIL fournit au Tribunal spécial des services de protection et un appui logistique et technique – par exemple la mise à disposition de ses installations de radio et services de presse. En application de la résolution 1436 (2002) du Conseil de sécurité, le Tribunal spécial et la MINUSIL ont signé un mémorandum d'accord couvrant l'assistance générale (y compris en matière de sécurité), l'appui au programme d'information et de sensibilisation du Tribunal, l'assistance technique et

administrative. En octobre 2002, la MINUSIL a remis au Tribunal l'inventaire préliminaire des lieux où elle a trouvé des traces de massacres et des sites d'inhumation.

V. Les défis de l'aide humanitaire, du relèvement et du développement

27. Les partenaires internationaux de la Sierra Leone sont de plus en plus convaincus de la nécessité de réorienter progressivement les grandes opérations d'aide d'urgence au profit de l'effort de relèvement et de reconstruction. La situation humanitaire reste toutefois difficile, en raison notamment de la présence des réfugiés libériens, du retour et de la réinstallation des réfugiés sierra-léonais, de la nécessité d'aider les ex-enfants soldats et les autres enfants séparés de leur famille.

28. Quelque 5 037 ex-enfants soldats (sur un total de 6 845) et 2 097 autres enfants isolés ont été pris en charge par les services de protection de l'enfance et inscrits dans les programmes de réinsertion locale. Les efforts pour retrouver la trace des enfants séparés de leurs familles se sont poursuivis, ainsi que les regroupements familiaux. Le renforcement des capacités des services locaux de protection de l'enfance est également resté une priorité. Les services de protection de l'enfance ont conclu avec l'armée et la police sierra-léonaises un mémorandum d'accord instituant des cours sur la protection et les droits des enfants dans les programmes de formation des policiers et des militaires. Ils sont par ailleurs en pourparlers avec le Tribunal spécial au sujet des procédures judiciaires spéciales applicables aux enfants.

29. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'efforce de faciliter le rapatriement des réfugiés sierra-léonais et de protéger les réfugiés libériens qui affluent en grand nombre en Sierra Leone, malgré les difficultés supplémentaires qu'entraîne la récente amputation de son budget. L'opération de rapatriement des Sierra-Léonais réfugiés en Guinée et au Libéria a dû être suspendue à plusieurs reprises faute d'argent. Les partenaires opérationnels du HCR ont réduit, voire supprimé, les services de base dans les camps de réfugiés libériens, y compris en matière d'éducation, d'assainissement, de logement, de prévention de la violence et de l'exploitation sexuels. Face à la détérioration des conditions de vie qui s'est ensuivie, un certain nombre de Libériens ont migré vers la zone frontalière ou sont rentrés chez eux malgré le danger. La Sierra Leone compte actuellement de très nombreux réfugiés libériens, à raison de 23 000 dans des camps, 8 500 en milieu urbain et 12 000 dans la zone frontalière. Le HCR a fait savoir qu'il aurait besoin de 28,2 millions de dollars pour couvrir ses coûts opérationnels en Sierra Leone en 2003, d'une part pour rapatrier et réintégrer les réfugiés sierra-léonais, d'autre part pour protéger et aider les réfugiés libériens.

30. La dernière phase du programme national de réinstallation des déplacés s'est achevée début décembre 2002. Quelque 11 000 personnes ont pu regagner leur localité d'origine, essentiellement dans le nord et l'ouest du pays. La MINUSIL a continué d'aider le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) du Secrétariat de l'ONU à assurer le transport des déplacés jusque chez eux. Environ 220 000 ont ainsi pu rentrer chez eux depuis le lancement de l'opération en avril 2001. Le Gouvernement et les organisations humanitaires s'efforcent maintenant de

relocaliser dans de nouvelles communautés les squatters et les sans-logis qui vivent encore dans les centres urbains.

31. La stratégie de relèvement national mise en oeuvre par le Gouvernement reste un outil primordial pour guider à court terme la transition entre maintien et consolidation de la paix, et entraide en urgence et développement, stratégie qui associe les quatre domaines prioritaires que sont le rétablissement de l'autorité de l'État, la reconstruction des communautés, le renforcement de la paix et les droits de l'homme, et le redressement économique. La stratégie à plus long terme devrait être définie dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui est en cours d'établissement et devrait être prêt en septembre 2003.

32. Les 13 et 14 novembre 2002, la Banque mondiale et le PNUD ont convoqué conjointement à Paris une réunion du Groupe consultatif où se sont retrouvés les représentants du Gouvernement sierra-léonais et ceux de ses partenaires d'aide humanitaire et de développement. Les participants ont examiné les progrès de la consolidation de la paix et de la stabilité et ont défini la voie à suivre dans la période de transition vers la paix et le développement durables. Ils ont félicité le Gouvernement pour ses succès de 2002, notamment en termes de stabilité macroéconomique et de croissance économique, et ont noté l'augmentation substantielle de la scolarisation et des taux de vaccination ainsi que l'adoption d'une stratégie multisectorielle pour lutter contre la menace du VIH/sida. Il a été annoncé au cours de la réunion que le produit intérieur brut (PIB) de la Sierra Leone avait augmenté de 5,4 % en 2001 contre 2,8 % en 2000, et que le taux de croissance devrait être de l'ordre de 6 à 7 % dans les deux ou trois ans qui viennent. Ce résultat est certes remarquable, mais on parlait en fait de très bas. Le Gouvernement a en outre réussi à mieux gérer les fonds publics en luttant contre la corruption et a entamé des réformes visant à lever les obstacles au développement du secteur privé. Les indicateurs les plus encourageants en ce qui concerne les services sociaux de base sont notamment l'augmentation notable des taux d'inscription à l'école primaire (59 % en 2002 contre 42 % en 2001) et du taux de vaccination contre les principales maladies (33 % en 2000 et 70 % en 2002).

33. Le Gouvernement sierra-léonais a indiqué à la réunion du Groupe consultatif que ses principales priorités en matière de développement étaient la lutte contre la corruption, le renforcement du système judiciaire, l'amélioration de la gestion financière, la réforme de la fonction publique avec l'introduction d'un système de rémunération basé sur les résultats, la lutte contre la pauvreté, l'action en faveur de l'éducation et de la santé, la lutte contre l'exclusion sociale et l'aide aux jeunes en rupture de ban, et la lutte contre le VIH/sida. Pour accélérer la croissance économique, priorité sera également donnée au développement du secteur privé, à la réforme de l'agriculture, au redémarrage de l'industrie minière, à la reconstruction des infrastructures et à la reconstitution du capital humain à travers des programmes au niveau des communautés.

34. À la fin de la réunion, le Groupe consultatif a adopté un cadre pour la paix, le relèvement et le développement assorti d'un certain nombre de jalons essentiels qui seront autant de points de repère pour évaluer les progrès accomplis par la Sierra Leone vers la réalisation de la paix et du développement durables, et qui constituent également le socle des responsabilités réciproques du Gouvernement et de ses partenaires dans leur action au service des objectifs nationaux. Des réunions bimensuelles de coordination de l'aide présidées par un haut responsable sierra-

léonais permettront au Gouvernement et à ses partenaires de réexaminer le cadre et d'évaluer les progrès accomplis. Les partenaires de développement ont indiqué leur volonté de continuer d'aider la Sierra Leone à condition que le Gouvernement poursuive son programme de réforme de l'État et de lutte contre la pauvreté et puisse améliorer sa capacité de paiement. À la suite de la réunion du Groupe consultatif, une mission composée de représentants d'un certain nombre de donateurs (Norvège, Suède, États-Unis, Royaume-Uni, Suisse et Union européenne) a été dépêchée en Sierra Leone du 3 au 16 décembre afin d'évaluer la situation sur place. Elle a relevé un certain nombre de points préoccupants, notamment la capacité limitée des partenaires opérationnels, l'instabilité qui persiste dans la sous-région, l'attention insuffisante portée à la réadaptation psychosociale, les disparités géographiques en termes de développement et les possibilités de mobilisation des ressources pendant la période de transition.

VI. Observations

35. Les événements des quelques derniers mois ont déjà montré que le retrait progressif de la MINUSIL sur un laps de temps raisonnable s'imposait pour des raisons de prudence. Le Gouvernement et la MINUSIL ont ainsi pu évaluer ensemble les facteurs de risque, éviter un vide sécuritaire dans les zones de retrait de la MINUSIL et maintenir des conditions de sécurité stables, ce qui permet aux pays et à ses partenaires de développement de se concentrer sur l'effort de relèvement national. Comme il a été indiqué à la réunion du Groupe consultatif à Paris, le Gouvernement a déjà prouvé qu'il était déterminé à saisir cette occasion exceptionnelle, il a pris des mesures louables pour poser les fondations de sa stabilité future et de son relèvement économique durable. Pourtant, les défis restent considérables et il faudra du temps pour obtenir des résultats décisifs.

36. Il est encourageant de noter que le Gouvernement et ses partenaires de développement ciblent leur action sur les sources potentielles d'instabilité renouvelée et, par voie de conséquence, sur la consolidation de la paix. Les efforts qu'ils déploient pour assurer la pleine réinsertion des ex-combattants au sein de la société civile sont particulièrement remarquables. Je me félicite de la bonne volonté manifestée par les partenaires de développement à la réunion du Groupe consultatif à Paris et par l'importance qu'ils accordent à une approche permettant de gérer rationnellement la transition entre maintien et consolidation de la paix et entre aide d'urgence au développement. Je les encourage à affecter en temps opportun les ressources requises en cette période cruciale de la transition.

37. Les signes de soutien manifestés par la communauté internationale et la présence de la MINUSIL pendant encore deux ans donnent à la Sierra Leone une occasion rare de consolider la paix et la sécurité sur son territoire et de s'attaquer aux causes sous-jacentes du conflit. J'encourage donc son gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre les objectifs clairement énoncés dans le cadre de résultats pour 2003-2004 adopté à la réunion du Groupe consultatif en matière de sécurité, d'atténuation de la pauvreté, de gouvernance, de performance économique et de gestion de l'État. Je tiens à souligner que le risque de déstabilisation que constituent les anciens combattants et les groupes de jeunes mécontents ne pourra être durablement écarté que si l'économie se redresse rapidement et crée des emplois.

38. La mise en oeuvre du plan de retrait de la MINUSIL est l'opération la plus délicate entreprise par la Mission depuis la phase de désarmement de mai 2001-janvier 2002. Cette tâche complexe exige une gestion attentive des risques liés au transfert des tâches de sécurité aux autorités sierra-léonaises et une coordination minutieuse, non seulement entre les composantes militaires, politiques et logistiques de la MINUSIL, mais aussi entre les administrations nationales concernées. La coordination s'impose également dans le cas des partenaires de développement, dont les activités contribuent efficacement à l'effort de consolidation de la paix sur le terrain.

39. Avec le retrait progressif des contingents de la Mission de zones de plus en plus nombreuses, les risques associés au processus vont probablement augmenter. Pourtant, compte tenu de la nature des capacités de la force et de la planification de chaque étape critique, la MINUSIL ne prévoit pas de problème de sécurité insurmontable. L'achèvement de la première phase du plan de retrait et le bon début de la deuxième phase sont d'excellent augure.

40. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la présence de la police sierra-léonaise dans les zones que la MINUSIL va quitter dans les deuxième et troisième phases de son retrait. Les plans de formation des policiers et des nouvelles recrues se précisent, mais ils doivent être soigneusement synchronisés avec le rythme du retrait de la MINUSIL. La mobilisation des équipements et de l'appui logistique requis pour étoffer les forces de police traîne en longueur. Le Gouvernement et ses partenaires devraient veiller à doter rapidement la police et l'armée des moyens logistiques et des infrastructures dont elles ont besoin.

41. Tout en se retirant progressivement, la MINUSIL poursuivra sa mission première de maintien de la sécurité et mettra sa capacité au service de l'effort de relèvement national. C'est ainsi qu'elle poursuit un programme d'amélioration des routes qui facilitera la circulation dans tout le pays. Il convient de saluer le bel effort des contingents qui ont continué de participer aux travaux de reconstruction des écoles, de livrer de l'eau potable et de mettre en oeuvre d'autres projets qui améliorent les conditions de vie des communautés dans les zones de déploiement, en utilisant les ressources nationales de leur pays respectif. Comme il a été indiqué plus haut, la MINUSIL a également aidé le HCR et les autres organisations humanitaires à assurer le transport de très nombreux rapatriés et déplacés désireux de rentrer chez eux.

42. La recherche d'une solution qui mettrait un terme au conflit libérien et à la menace concomitante de déstabilisation de la Sierra Leone est peut-être relancée grâce aux travaux du Groupe de contact international sur le Libéria créé en septembre et qui s'est réuni pour la première fois le 19 décembre 2002 à Dakar. Le dialogue entre les pays de l'Union du Fleuve Mano doit également être réactivé. Le nouveau conflit qui vient d'éclater en Côte d'Ivoire (auquel participeraient d'ex-combattants venus du Libéria et de la Sierra Leone) élargit la zone de conflit et complique encore la donne dans la région. Cette inquiétante évolution souligne la nécessité urgente d'une approche régionale globale. À cet égard, j'attends beaucoup de la proposition du Conseil de sécurité appelant la communauté internationale à définir une stratégie globale pour mettre fin au conflit au Libéria et sa décision d'envoyer une mission d'évaluation dans la région au début de 2003, comme son président l'a indiqué dans sa déclaration datée du 13 décembre (SPRST/2002/36).

Pour conclure, je tiens à féliciter le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, ainsi que la CEDEAO et les pays donateurs, pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à la MINUSIL. Je tiens également à rendre hommage à mon Représentant spécial, Oluymi Adeniji, et à l'ensemble du personnel militaire et civil de la MINUSIL, des organisations humanitaires et des organismes d'aide au développement, ainsi qu'à la communauté des donateurs, pour les efforts incessants qu'ils déploient en vue d'instaurer la paix et une stabilité durable dans le pays.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 20 décembre 2002

Effectif autorisé

Composante militaire : 16 900 (maximum 260 observateurs militaires)

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Allemagne			12		12
Bangladesh	12	18	2 976	65	3 071
Bolivie	6				6
Canada	5				5
Chine	6				6
Croatie	10				10
Danemark	2				2
Égypte	10				10
Fédération de Russie	15	4	110		129
Gambie	15				15
Ghana	7	12	850	59	928
Guinée	11	5	773		789
Indonésie	10				10
Jordanie	10	2	120		132
Kenya	11	14	995	65	1 085
Kirghizistan	2				2
Malaisie	10				10
Mali	8				8
Népal	10	4	797		811
Nigéria	9	16	3 077	57	3 159
Nouvelle-Zélande	2				2
Pakistan	15	18	4 204	50	4 287
République tchèque	5				5
République-Unie de Tanzanie	12				12
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	15	7			22
Slovaquie	2				2
Suède	3				3
Thaïlande	5	5			10
Ukraine	5	5	639		649
Uruguay	11				11
Zambie	10	6	818	5	839
Total	254	116	15 371	301	16 042

Commandant de la Force : Kenya; commandant adjoint/Chef des observateurs militaires :
Pakistan

Police civile : Bangladesh : 3; Cameroun : 1; Canada : 2; Gambie : 2; Ghana : 4; Jordanie : 2;
Kenya : 5; Malaisie : 4; Népal : 5; Niger : 2; Norvège : 3; République-Unie de Tanzanie : 1;
Sénégal : 2; Sri Lanka : 1; Zambie : 1; Zimbabwe : 2. **Total : 40.**

